

Communiqué de presse

Point de situation au 12 mai 2020 Activité de prélèvement et de greffe d'organes et de tissus durant l'épidémie de COVID 19

L'Agence de la biomédecine, aux côtés du ministère des solidarités et de la santé, reste opérationnelle en continu et communique régulièrement sur la situation. Elle présente ici les tendances observées et les données actualisées depuis le précédent communiqué de presse hebdomadaire publié le 5 mai 2020.

L'Agence de la biomédecine, en concertation avec les sociétés savantes et les associations de patients, a délivré hier, le 11 mai, des recommandations concernant la reprise de l'activité de greffe rénale. L'analyse des registres français et des données internationales définit une **balance risque / bénéfique pour la greffe qui, par comparaison avec la balance risque / bénéfique constatée en dialyse, conduit à privilégier la reprise des programmes de transplantation rénales.**

Cette reprise ne devrait être envisagée que dans les départements où la circulation du virus est limitée, sous réserve que la sécurité des opérations de transplantation puisse être garantie. En outre, les principes de la reprise d'activité devront être adaptés et progressifs pour prendre en compte les limites capacitaires, en raison des fortes tensions sur certains médicaments utilisés dans les blocs opératoires.

Les équipes de greffe souhaitant sortir de la situation d'arrêt logistique temporaire dans laquelle elles se trouvent depuis le 19 mars 2020 devront transmettre à l'Agence de la biomédecine une évaluation montrant que les conditions de la reprise sont réunies. Cette évaluation prendra la forme d'une « check-list » dont une copie sera adressée, par l'établissement demandeur, à l'Agence régionale de santé. Une fois la situation d'arrêt logistique temporaire levée, les prélèvements et les greffes de greffons rénaux devront impérativement être classés comme des interventions chirurgicales prioritaires.

Les risques et les bénéfices d'une greffe rénale dans le contexte où l'épidémie de COVID-19 n'est pas éteinte devront être partagés avec les patients, dans le cadre d'un dispositif d'information spécifique.

Grâce aux efforts collectifs de l'ensemble des acteurs de la chaîne du prélèvement et de la greffe, des patients en attente d'une transplantation continuent à être greffés malgré le contexte difficile. C'est le signe d'une forte motivation et d'un engagement que nous saluons : bien que ralenties, les activités de prélèvement et de greffe d'organes et tissus se poursuivent. Dans les circonstances actuelles, l'objectif est de prioriser l'accès à la greffe pour les patients dont l'état est le plus grave, notamment les patients en situation de super-urgence.

Au cours de la première semaine de mai :

- 76 donneurs potentiels ont été recensés, avec un taux d’opposition de 30%. Sur ces 76 donneurs, 39 sujets ont été prélevés en état de mort encéphalique et 3 sujets prélevés dans le cadre du protocole dit « Maastricht 3 ». La répartition de ces prélèvements par région s’établit comme suit :

Région	Recensés	Prélevés
Auvergne-Rhône-Alpes	8	6
Occitanie	5	1
Provence-Alpes-Côte d’Azur	5	3
Bretagne	2	1
Centre-Val de Loire	4	1
Aquitaine	8	5
Pays de la Loire	3	1
Bourgogne	1	1
Grand Est	4	1
Hauts-de-France	17	12
Normandie	4	3
Ile-de-France	18	5

- Ces prélèvements ont permis 6 greffes de cœur, 5 greffes de poumons, 28 greffes de foies et 1 greffe de rein.

Tous les cas de patients en situation de super-urgence sont pris en compte par les scores d’allocation et suivis attentivement par des points réguliers avec les équipes de greffe. On ne déplore pas de nouveau décès de patients en super-urgence la semaine dernière, par contre une tendance à une augmentation des sorties de liste ou décès sur liste au global, qui compte tenu des fluctuations mensuelles nécessitera une analyse complémentaire.

A ce stade, les sociétés savantes et l’Agence de la biomédecine ont mis en place un dispositif de surveillance de la surmortalité de façon à adapter les conseils aux patients et identifier les patients les plus à risques.

A ce jour, dans les bases de données de l’Agence de la biomédecine, on recense 2 150 patients infectés par le SARS-Cov-2 : 510 patients transplantés rénaux et 1 640 patients dialysés. La fréquence de l’infection à SRAS-Cov2 se situe donc à environ 1% des patients transplantés rénaux et 3% des patients dialysés sur l’ensemble du territoire. On recense 80 décès en transplantation et 282 en dialyse dont la cause est considérée comme liée au SRAS-Cov2. Un bulletin spécifique est adressé aux professionnels et représentants des maladies rénales chroniques.

Les chiffres présentés sont à prendre avec précaution. Ils sont fournis à titre indicatif et ne peuvent être considérés comme étant exhaustifs ou définitifs. Par ailleurs, le nombre de patients asymptomatiques, non dépistés n’étant pas comptabilisé, ces chiffres surestiment les cas graves et la mortalité dans cette population. L’évaluation de la surmortalité liée au COVID nécessitera, à distance, des travaux complémentaires.

Pour rappel, tous les donneurs potentiels ainsi que tous les futurs greffés sont testés par test PCR, conformément aux recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique. Les greffes pédiatriques continuent sans restriction particulière compte tenu du plus faible impact de l’épidémie chez les enfants.

L'Agence de la biomédecine tiendra son prochain rendez-vous téléphonique mis en place avec les associations de patients le 20 mai pour les tenir au courant de la situation, répondre à leurs questions et recevoir leurs retours d'expérience du terrain.

L'Agence de la biomédecine et le ministère des solidarités et de la santé, conscients des besoins des patients en attente de greffe et des conséquences du ralentissement de l'activité, assurent un suivi rapproché de la situation et sont aux côtés des équipes hospitalières. Celles-ci continuent à se mobiliser dans cette période exceptionnelle et à effectuer des prélèvements afin de permettre la réalisation des greffes les plus urgentes.

Contacts presse

PRPA

Isabelle Closet ; isabelle.closet@prpa.fr 06.28.01.19.76

Agence de la biomédecine

Madeleine Claeys ; presse@biomedecine.fr